



Namur, le 26 janvier 2018

Communiqué de presse :

La protection des données personnelles passe par la gouvernance de l'information !

Le 28 janvier est, depuis 2006, consacré par le Conseil de l'Europe **Journée européenne de protection des données** à caractère personnel. L'Hénallux propose une spécialisation en gestion des ressources documentaires qui forme des professionnels de l'information à même de seconder le DPO (data protection officer) dans les projets de mise en conformité avec le RGPD (Règlement général sur la protection des données à caractère personnel).

La nécessité de protéger tout un chacun d'un vol, voire d'un viol de ses données personnelles, a invité le Conseil de l'Europe à initier une ample réflexion sur ce thème qui a débouché, précisément le 28 janvier 2006, sur une **Convention sur la protection des données**.

Le particulier est peu au fait de ses droits en matière de traitement des données qu'il échange incessamment, que ce soit avec des pouvoirs publics, dans le cadre de sa profession, lors de transactions commerciales, à l'occasion de soins de santé, des services d'assurance ou, plus généralement, lors de la consultation de sites électroniques. On sait que les géants d'Internet trouvent dans ces données des opportunités commerciales quasi infinies. Mais quelles sont leurs limites et quel est notre pouvoir? Quel est celui de nos institutions ?

Une nouvelle réglementation européenne sera d'application dans ce domaine en mai 2018 et contraindra tout organisme public ou privé traitant amplement des données à caractère personnel, à engager ou à former un **DPO (data protection officer)** chargé de la bonne gestion de ces informations. Ce dernier aura pour tâches, entre autres, de contrôler la bonne gouvernance de l'information et sa gestion.

La **spécialisation en gestion des ressources documentaires multimédia à l'Hénallux, formation en un an**, croise cette obligation légale et cette bonne gouvernance attendue, puisque ses diplômés seront habilités à tout traitement de données lié à une volonté de sauvegarde et d'archivage.

Nos étudiants sont non seulement formés aux méthodes les plus pointues de conservation numérique, mais aussi au fameux **Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD)** qui entrera en vigueur le 25 mai 2018, et que devra contrôler le DPO.

La formation comporte également des matières telles que le droit international et la législation en matière de traitement des données, la propriété intellectuelle, le droit des réseaux sociaux, la sécurité de l'information, la prévention des risques, la sécurité et la confidentialité des informations, la collecte des données à caractère personnel et l'utilisation du cloud computing dans ce cadre.

Cette année de spécialisation les habilite donc à une gouvernance générale et spécialisée dans le domaine de la protection des données. Il est à noter que les entreprises y gagnent aussi en cas d'inscription d'un des membres de leur personnel : crédit d'heures, stage sur leur lieu de travail, souplesse, la formation se déroulant le jeudi après-midi, le vendredi et le samedi matin.



Formation pointue, insistant sur la pratique (stage de trois mois en entreprises ou administrations), à la croisée du juridique, de l'informatique et de l'archivistique, encadrée par des spécialistes de pointe (Crids de l'UNamur – Association professionnelle des Archivistes, etc.), elle se trouve exactement en phase avec les exigences de notre monde en évolution. Ces nouveaux professionnels de l'information, grâce à leurs multiples aptitudes et connaissances, constituent les compléments idéaux à un DPO, pouvant mettre en œuvre de manière opérationnelle ses recommandations. C'est aussi, par la richesse de leurs acquis, qu'ils constituent les piliers d'une bonne gouvernance de l'information.

Votre contact : Geoffroy Vermeeren, coordinateur – geoffroy.vermeeren@henallux.be -081 46 85 63